



[www.sage-authion.fr](http://www.sage-authion.fr)

# ELABORATION DU DIAGNOSTIC DU SAGE AUTHION

## COMMISSION

« Qualité des eaux superficielles et souterraines »

24 septembre 2009 - Beaufort-en-Vallée - 14 h 00

---

## COMPTE RENDU

---

### Contacts :

Mme Marie-Pierre MARTIN, Présidente de la CLE du SAGE Authion ;  
M. Jeannick CANTIN, Vice-président de la CLE du SAGE Authion ;  
Melle Julie WEISS, Animatrice de la CLE ;  
Mme Marie Noëlle BRIERE, Secrétaire de la CLE du SAGE Authion.

Commission Locale de l'Eau du SAGE Authion  
Entente Interdépartementale pour l'Aménagement de la Vallée de l'Authion  
2 place de la République, BP 44  
49 250 Beaufort-en-Vallée

Tél : 02.41.79.77.01  
Mobile : 06.30.86.75.62  
Fax : 02.41.79.77.04

Adresse électronique : [contact@sage-authion.fr](mailto:contact@sage-authion.fr)  
Le SAGE sur internet : <http://www.sage-authion.fr>

## **Commission « Qualité des eaux superficielles et souterraines »**

### **Etaient présent(e)s :**

- Mme ALLEE Kristell (Entente interdépartementale Authion)
- M. BEJON Bruno (DDAF 37)
- Mme BOURLOT Françoise (service G.Eau Conseil général)
- M. BOUSSELIN François (TERRENA)
- M. CLARKE Ralph (Technicien SMLA)
- M. DESPEIGNES Jean-Luc (Mairie Les Rosiers-sur-Loire)
- M. DE LESPINAY Josselin (ANPER-TOS/FNE)
- M. Du BOULLAY Yves (Syndicat forestier de l'Anjou)
- M. FLABOT Dominique (mairie de Courcelles de Touraine)
- M. GRELLARD Yannick (Que choisir)
- Mme HAMEL Nathalie (ONEMA) ;
- M. JULLIOT Michel (DDEA 49)
- M. JAMERON Guy (SIAEP Beaufort-en-Vallée)
- M. GUERY Jean-Paul (SPSM 49 et UPSA) ;
- M. LAIGLE Pascal (CA "Saumur Loire Développement")
- M. LEPAGE Yves (Sauvegarde de l'Anjou)
- M. LINTEO Gérard (Président Bassin Authion 37)
- M. MALOYER Claude (AAPPMA Les Fervents de la Gaule) ;
- Mme MESLET Monique (Chambre d'Agriculture 37)
- M. NICOLAS Yann (Fédération de pêche 49)
- Mme PETIARD Sarah (FDSEA 49)
- M. PFEIFFER Bernard (Agence de l'eau Loire Bretagne)
- M. RAGUIN Gontran (SIAEP La Bohalle La Daguenière)
- M. RENOUX Jean-Claude (ASPIE)
- M. RICOU Grégoire (Fédération pêche 37)
- M. ROYER Marc (ONEMA S.D.49)

### **Etaient excusé(e)s :**

- M. JAMERON Patrice (FDSEA 49).

### **Animaient la réunion :**

- Mme BEHRA Marie (IDEA Recherche) ;
- M. MURTIN Jean-Michel (SOGREAH Consultants) ;
- Melle WEISS Julie (Animatrice de la CLE du SAGE Authion).

◆ ◆ ◆

## **Ordre du jour de la réunion**

- 1/ Etapes d'élaboration du SAGE et calendrier ;
- 2/ Rappel des objectifs et de la méthode du diagnostic ;
- 3/ L'approche sociologique ;
- 4/ Le diagnostic : Expertise et points de vue des acteurs ;
- 5/ Les étapes à venir.

## Préambule

Melle WEISS, Animatrice de la CLE du SAGE Authion, accueille les participants à la commission thématique « Qualité des eaux superficielles et souterraines » et les remercie de leur présence. Elle présente ensuite le déroulement général de la commission ainsi que l'ordre du jour.

## 1/ Etapes d'élaboration du SAGE et calendrier

Melle WEISS fait le point sur l'état d'avancement de la phase d'élaboration du SAGE Authion, mentionnant les futures étapes que la CLE devra engager, du diagnostic au choix de la stratégie.

### Etapes :

- **Le diagnostic** : Définition et hiérarchisation des enjeux spécifiques du territoire ;
- **Expression des tendances d'évolution** : Description de l'évolution à venir du territoire ;
- **Elaboration des scénarios contrastés** : Boite à outils permettant aux acteurs de choisir une stratégie, avec une évaluation économique de chaque scénario ;
- **Elaboration de la stratégie collective pour atteindre le scénario retenu** : Choix des mesures à retenir à partir d'objectifs collectifs pour définir un règlement, des fiches-actions et des propositions d'organisation.

### Calendrier :

Le diagnostic finalisé sera présenté au bureau de CLE le 19 novembre 2009 et à la CLE le 3 décembre 2009.

Afin de laisser aux membres de la CLE le soin de lire attentivement le rapport et de pouvoir y apporter des modifications ou des remarques, une deuxième réunion de CLE sera programmée en début d'année 2010. Le diagnostic sera validé lors de cette dernière assemblée plénière.

Attention! Certaines dates, notamment du bureau de CLE et de CLE ont été modifiées (voir fin du compte rendu).

Après avoir présenté le premier point de l'ordre du jour, Melle WEISS donne la parole aux chargés d'études pour la suite de la présentation.

## 2/ Rappel des objectifs et de la méthode du diagnostic

Mme BEHRA présente les objectifs du diagnostic et la méthode utilisée pour y parvenir.

### Objectifs :

- Evaluation de l'existant associé aux milieux et aux usages
- Analyse des interactions « usages-milieux » et leurs impacts en termes de satisfaction et d'insatisfaction
- Identification des groupes d'acteurs et repérage des conflits d'usages et des points de blocages
- Evaluation objective du territoire

### **Méthodologie :**

La réalisation du diagnostic se base sur une analyse approfondie de l'état des lieux auquel y sont ajoutées les données récoltées lors des 22 rencontres individuelles et des commissions de travail.

Enfin, Mme BEHRA rappelle les objectifs des présentes réunions de commissions thématiques, précisant les règles de conduite à respecter pour leur bon déroulement.

### **3/ L'approche sociologique**

Afin de mettre en évidence les convergences et les divergences d'intérêt entre les acteurs, un diagnostic sociologique a été réalisé à partir des entretiens individuels auprès des membres du bureau de la CLE et d'autres personnes ressource.

Mme BEHRA liste les personnes rencontrées et synthétise les propos rapportés par celles-ci.

Lorsque Mme BEHRA évoque les préoccupations des élus par rapport aux inondations, M. De LESPINAY signale qu'au sein du CODERST 37 auquel il vient de participer, il a appris que les nappes alluviales de l'Authion étaient alimentées par la Loire ou sa nappe alluviale. Il est donc illusoire selon lui de vouloir éviter les inondations car l'eau provenant de la Loire remonte par capillarité.

Mme BEHRA conclut par le point de vue général dégagé par les acteurs lors de ces entretiens. En effet, la vision du territoire est globalement homogène pour l'ensemble des acteurs, tous s'accordent à dire que le bassin de l'Authion a évolué « des marécages au végétal spécialisé ». Par contre, la vision de l'eau et de sa ressource est très partagée sur le territoire. Elle diverge en fonction des acteurs et des usagers.

### **4/ Le diagnostic : Expertise et points de vue des acteurs**

M. MURIN prend désormais la parole pour aborder le volet technique du diagnostic sur la thématique « Qualité » de la présente commission.

#### **- Qualité des eaux superficielles :**

Il présente l'état de la qualité des eaux superficielles du territoire en précisant les principales causes d'altérations : les nitrates, les pesticides et autres paramètres.

M. MURIN met en évidence la qualité des cours d'eau du bassin au regard des nitrates ; les eaux du Lathan et du Couasnon ont une qualité médiocre, avec par contre une dégradation moins significative sur « l'axe Authion ».

M. LEPAGE souligne que cette différence de concentration de nitrate est certainement liée à un phénomène de dilution via la réalimentation de la vallée par la Loire.

M. MURIN présente ensuite les pressions sur le milieu via les apports de nutriments des stations d'épuration (STEP) et de l'activité d'élevage.

M. CLARKE signale la présence de rejets de STEP dans les fossés réalimentés entre l'Authion et la Loire où l'écoulement est parfois très faible.

M. LEPAGE considère qu'il faut mener un combat sur tous les fronts pour pouvoir réduire cette pollution importante des eaux superficielles, spécifiquement sur le secteur Authion.

M. NICOLAS précise que les eaux de surface du bassin de l'Authion ne sont pas les plus polluées du département.

Lorsque M. MURTIN aborde la problématique des pesticides, Mme PETIARD demande à ce qu'il soit apporté des données plus précises quant aux points de mesure où il a été noté des dépassements de seuils.

- **Qualité des eaux souterraines :**

M. MURTIN fait le point sur la qualité des eaux souterraines de la nappe du Cénomaniens et du Turonien.

La nappe du Cénomaniens, protégée par des argiles, est beaucoup moins sensible aux activités anthropiques du bassin versant que la nappe du Turonien ou encore de la nappe alluviale de la Loire. En effet, les couches géologiques protectrices parfois discontinues ou affleurantes de ces dernières présentent un risque de transfert de pollution important, notamment par les nitrates et les produits phytosanitaires.

Trois captages d'alimentation en eau potable ont été abandonnés à Hommes et Channay-sur-Lathan. M. MURTIN interroge M. LINTEO quant à la cause de l'abandon de ces forages. Ce dernier indique qu'il apportera ces éléments complémentaires lors de la prochaine réunion, en intercommission.

En effet, les puits ou forages abandonnés peuvent être des sources potentielles de pollution des nappes.

M. JAMERON signale que la nappe du Cénomaniens du réseau d'AEP de Beaufort a déjà été contaminée par différents pesticides, notamment du bentazone<sup>1</sup>.

M. Du BOULLAY s'interroge sur les transferts de nappe dans les forages entre le Turonien et le Cénomaniens et donc sur la possibilité de contamination du Cénomaniens par le Turonien.

M. JULLIOT répond que si ces transferts étaient confirmés par une expertise, il serait nécessaire de faire un suivi piézométrique des forages pour s'assurer de leur bon fonctionnement.

M. RENOUX signale que la nappe du Cénomaniens a également été contaminée par de l'ammonium.

- **Sources identifiables de dégradation de la qualité des eaux :**

Mme PETIARD et M. GUERY demandent à ce que des données supplémentaires soient apportées concernant l'apport en matière organique de l'assainissement individuel et collectif par rapport à l'élevage. Mme PETIARD souhaiterait avoir des ordres de grandeur d'apport de matière organique.

Lorsque M. MURTIN aborde la thématique d'eutrophisation des cours d'eau, M. CLARKE indique que la prolifération des lentilles est importante sur « l'axe Authion » mais aussi sur les canaux réalimentés.

Pour remédier à cette invasion et pour limiter les pertes d'eau par évaporation, Mme ALLEE informe qu'il n'est pas possible de fermer l'entrée de ces canaux en période estivale, même s'ils n'ont aucune utilité pour l'irrigation (canaux de drainage) car ceux-ci sont aujourd'hui considérés

---

<sup>1</sup> Bentazone : Le bentazone est une substance active de produit phytosanitaire qui présente un effet herbicide, et qui appartient à la famille chimique des diazines.

comme des cours d'eau. Pour y parvenir, il faudrait recourir à une procédure d'autorisation au titre de la loi sur l'eau. Ceci permettrait pourtant de limiter les pertes d'eau par évaporation, ainsi que le développement d'espèces invasives telles que les lentilles.

En ce qui concerne les pollutions d'origine viticole, Mme MESLET signale que les effluents de pressage du raisin doivent être traités dans des fosses, voire des lagunages, et que la plupart des viticulteurs sont aujourd'hui équipés.

Suite à une question posée sur les bandes enherbées et sur les Zones de Non Traitement (ZNT), Mme PETIARD fait le point sur la nouvelle réglementation en vigueur.

- **Conclusion du diagnostic :**

Pour conclure, Mme BEHRA interpelle les acteurs en leur demandant ce qu'ils attendent de la mise en œuvre du SAGE Authion.

Elle propose trois réponses, une plutôt « maximaliste », une autre plutôt « minimaliste » et enfin une dernière s'articulant autour de l'opportunité de dépasser les conflits d'usage.

M. DE LESPINAY donne son point de vue, la troisième réponse est pour lui une évidence. Il faut arriver à un dépassement des conflits. Il ajoute que le SAGE devra être un minimum ambitieux pour être approuvé par le comité de bassin.

## **5/ Les étapes à venir**

Melle WEISS présente les futures étapes à venir pour la poursuite de l'élaboration du diagnostic jusqu'à sa validation en CLE.

Une modification du calendrier a été apportée par la présidence de la CLE a posteriori des commissions : la validation du diagnostic sera réalisée par la CLE en deux étapes. Les dates à fixer vous seront transmises prochainement.

L'ordre du jour étant épuisé, Melle WEISS remercie les membres du Bureau et lève la séance à 17H00.